



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 07/2017

Vevey, le 10 février 2017

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 9 mars 2017**

Réponse à l'interpellation de M. Pascal Molliat intitulée « Des locaux pleins de vide »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les faits :

Le bâtiment de la Grande Place 5 (Ex-Equinox) qui est classé en note 2, est loué par Hôtel Vevey & Guesthouse. A la suite du départ des services de la Ville, cet établissement a présenté en 2015 un premier projet de modernisation des espaces situés principalement au rez et au premier étage. Ce projet qui prévoyait la construction d'une terrasse couverte, n'a pas pu être accepté par le Service de l'urbanisme pour différentes raisons en lien en particulier avec les dispositions réglementaires en vigueur. Un deuxième projet prévoyant entre autre une couverture amovible de la terrasse a pu être finalisé. La procédure de mise à l'enquête a débuté en février 2017. Un nouveau bail pour la location de l'entier du bâtiment doit être établi.

Pour la Cour-au-Chantre (180 m² disponibles dans les deux étages de l'aile Est), les locaux vides ont été réservés par l'Etat de Vaud qui a confirmé son intérêt par courriel du 22 mai 2016. L'Etat devait à ce stade préciser l'aménagement des deux niveaux de cette aile de la Cour-au-Chantre, ainsi qu'une liaison entre les locaux actuels du Tribunal d'arrondissement et l'aile nouvelle, travaux à la charge du Canton. Un nouveau contact a eu lieu au courant du mois de janvier 2017 pour discuter des travaux à engager et du loyer définitif.

Dès lors, nous pouvons répondre comme suit aux questions de l'interpellateur :

1. Dans les deux cas précités, les locaux sont-ils actuellement loués et si oui, depuis quand ?

La réponse est non ; actuellement, au sens strict, c'est-à-dire contrat de bail signé, ces locaux (rez et premier étage de l'Hôtel Vevey & Guesthouse et de la Cour-au-Chantre) ne sont pas loués.

2. Que va-t-il advenir des locaux libres de la Grande Place 5 et ceux de la Cour-au-Chantre et dans quel délai ?

Il est prévu une extension des locaux de l'Hôtel Vevey & Guesthouse et du Tribunal d'arrondissement. Pour l'Hôtel Vevey & Guesthouse, une mise à l'enquête des travaux est en cours depuis février 2017. Pour la Cour-au-Chantre, nous avons reçu une réponse définitive de l'Etat le 31 janvier 2017 qui occupera les deux étages de l'aile Est dès le 1^{er} mai 2017, après exécution des travaux de transformation des locaux.

3. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que ces locaux trouvent une occupation concrète au plus vite ?

Mises à part les précisions données ci-dessus, la Municipalité a été très attentive à l'évolution du dossier de l'Hôtel Vevey & Guesthouse, considérant la présence d'un hôtel de type « routard » très importante à Vevey, entre autre dans la perspective de la Fête des Vignerons de 2019. Pour la question de la Cour-au-Chantre, tout est réglé ; l'Etat a mandaté un bureau d'architectes pour le suivi des travaux et la Commune prépare l'avenant au bail existant du Tribunal d'arrondissement.

4. Existe-t-il actuellement d'autres locaux vacants à Vevey (y compris les appartements) et dans quels délais seront-ils reloués ?

Oui, il existe quelques rares locaux vides, principalement dans le bâtiment de Verger 10 :

- au 4^{ème} étage, des locaux sont réservés pour la rédaction régionale de 24 heures : le contrat de bail est signé et les travaux d'aménagement des locaux sont en cours. Les locaux seront occupés au printemps prochain ;
- le rez est réservé pour l'Association RATS, des travaux doivent également s'y dérouler, avec une occupation des locaux dès mai 2017 ;
- le 2^{ème} étage vient de se libérer. Il est prévu que ces locaux soient remis en état probablement à la fin 2017, en même temps que les façades du bâtiment. Un préavis sera déposé devant le Conseil communal ;

de plus :

- un petit magasin à la rue du Simplon 16, qui sera reloué prochainement ;
- les locaux sis au 1^{er} étage de l'av. du Général-Guisan 69 (ancienne garderie les Sapins) qui seront reloués au 1^{er} avril après quelques travaux de rafraîchissement et des réparations en toiture.

Il n'y avait pas d'appartement vacant à fin janvier 2017.

5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour mieux gérer son patrimoine immobilier ?

La Municipalité suit très précisément son patrimoine immobilier, mais elle n'a pas forcément toute les cartes en main, ce qui explique par exemple pour le dossier de la Cour-au-Chantre un laps de temps relativement long jusqu'à ce que les locaux soient à nouveau formellement reloués. Il est aussi vrai que des projets architecturaux prennent souvent plus de temps que prévu, souvent liés à la complexité des règles à appliquer, mais en l'état, la Municipalité se réjouit d'avoir trouvé des partenaires fiables à long terme. Ainsi, les locaux vacants au rez et au 1^{er} étage de la Grande-Place 5 et dans l'aile Est de la Cour-au-Chantre, qui étaient précédemment occupés par des services communaux, seront demain loués à des tiers avec encaissement de loyers.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 février 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire 

 Elina Leimgruber Grégoire Halter

The image shows the official seal of the Municipality of Vevey. It is an oval emblem with a central shield. The shield features a crown at the top, a banner with the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE', and a central figure. The words 'MUNICIPALITÉ' and 'DE VEVEY' are written around the perimeter of the oval. Two stars are positioned on either side of the shield.